



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charges

Question écrite n° 7734

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les cotisations liées aux cadeaux faits par les entreprises à leur personnel. En l'espèce une entreprise ayant offert un téléviseur d'une valeur de 599 euros à un salarié partant à la retraite et ayant plus de 30 ans d'ancienneté a fait l'objet d'un redressement de 350 euros. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas opportun de relever le montant forfaitaire d'exonération de charge lorsqu'il s'agit de récompenser un salarié méritant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7734

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5899

Question retirée le : 29 janvier 2013 (Fin de mandat)